



Les Exemples à Suivre

Energies et matières
renouvelables

Régions
Basse-Normandie

Structuration du réseau d'approvisionnement local en bois déchiqueté par la S.C.I.C. Bois Bocage

Pourquoi agir ?

Initié au niveau national en 1994, le **Plan Bois-Energie et Développement Local** a été lancé et soutenu en Basse Normandie par l'ADEME en partenariat avec la Région. L'objectif est de créer une **filière régionale bois-énergie** fiable et pérenne, qui permet notamment de substituer des énergies fossiles et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ce plan d'action, de nombreuses installations de chauffage au bois ont été mises en place en Basse-Normandie. Parmi elles, des **chaudières individuelles au bois déchiqueté**, venant remplacer les chaudières au fioul, permettent l'utilisation du bois issu de l'entretien des haies. Dès lors s'est fait sentir le besoin de structurer la filière d'approvisionnement dans ce type de combustible.

Fruit d'un travail en commun entre différents acteurs locaux, la **Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bois Bocage Energie (SCIC B²E)** a été créée en 2006 pour répondre à ce besoin. Elle répond en particulier à la volonté de valorisation du bois d'origine bocagère, avec l'objectif de maintien du maillage bocager et de ses caractéristiques locales paysagères et environnementales.

Outre les bénéfices environnementaux liés à l'utilisation du bois-énergie, la société permet de répondre à différents **objectifs d'intérêts collectifs** :

- Conforter l'emploi local en milieu rural
- Revaloriser économiquement le bocage pour entretenir le paysage
- Gérer durablement la ressource bocagère
- Produire localement une énergie renouvelable accessible aux petites installations
- Partager la gestion de l'activité sur le territoire

Ce type d'initiative constitue donc une démarche intéressante qui permet **d'associer collectivités, professionnels et usagers autour des enjeux du développement durable**.



Organisme

SCIC Bois Bocage Energie

Partenaires

ADEME Basse-Normandie
Région Basse Normandie
FDCUMA de l'Orne
Chambre d'agriculture de l'Orne
Conseil Général de l'Orne

Coûts

Création de la société : aucun investissement au départ, car la gestion a été assurée bénévolement. Uniquement frais administratifs.

Bilan environnemental en chiffres

• Environnement

En moyenne, 3 tonnes de bois sec permettent d'économiser 1 tonne de pétrole (tep) et d'éviter l'émission de 2,5 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

• Social/Sociétal

Emploi renforcé au niveau de la CUMA Innov'61 qui assure les différents chantiers de déchiquetage, ainsi que pour les entreprises assurant le transport des plaquettes.

Date de mise en œuvre

Lancement de la SCIC Bois Bocage Energie : février 2006.
Agrément du préfet : août 2006

Présentation et résultats

La S.C.I.C **Bois Bocage Energie** fut créée initialement par deux collectivités (la **commune de Chanu** et la **communauté de communes du Bocage Athisien**) et un groupe d'agriculteurs issu de la CUMA de déchetage (Innov'61). Leur volonté commune de préserver les haies du bocage et de se tourner vers les énergies renouvelables a débouché sur la création d'une structure pour gérer le réseau d'approvisionnement en bois décheté. C'est notamment grâce à l'accompagnement assuré par la **Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole** (FDCUMA 61) et la **Chambre d'Agriculture de l'Orne**, que la S.C.I.C. a pu progressivement se constituer.

La société réalise :

- l'achat de bois décheté auprès des producteurs et la revente auprès des clients,
- la gestion des plates-formes de stockage-séchage du bois décheté,
- la promotion de l'utilisation de bois décheté issu des haies en tant qu'énergie renouvelable,
- la valorisation des haies afin d'assurer leur maintien, leur entretien et leur développement.

Pour la première année, 6 chaudières ont été régulièrement approvisionnées à partir de plaquettes sèches stockées chez des producteurs, ce qui représente 170 tonnes de bois. 3 nouvelles chaudières seront approvisionnées dès l'hiver 2007-2008. Depuis juin 2007, la SCIC possède également un cribleur permettant de calibrer les plaquettes ; cet achat a été rendu possible par une subvention et des dons.

La société compte actuellement 53 adhérents.

Focus

Les plaquettes vendues par la SCIC sont à la fois un gage de **qualité** (granulométrie et taux d'humidité adaptés pour les chaudières de petites puissances), de **sécurité** (approvisionnement sur le long terme ; société collective assurant le lien entre producteurs et clients), de participation au **développement économique local** (impact positif sur l'emploi) et de **respect de l'environnement** (énergie renouvelable, préservation du paysage bocager).

Enseignements

Témoignages de Réjane Grossiord, animatrice à la Fédération des CUMA de l'Orne (FDCUMA 61)

« Le projet s'est appuyé dès le départ sur deux acteurs : les collectivités d'une part et des agriculteurs de la CUMA de déchetage d'autre part. Fortement motivés, ces acteurs ont accepté de se rencontrer et de travailler ensemble, sans se focaliser sur l'aspect économique, en faveur d'un projet réel "de territoire". »

Témoignage de Thierry Aubin, responsable de l'administratif de la SCIC :

« La démarche est une réussite car elle correspond à un besoin réel (environnement) et à la mise en place d'une économie solidaire (gagnant-gagnant). De plus l'organisation fonctionnelle de la société n'est pas figée et doit s'adapter en fonction du développement et de l'arrivée de nouveaux territoires. »



Plaquettes de bois décheté

Facteurs de reproductibilité

Les éléments-clés de la démarche sont essentiellement la **motivation** des élus et un **partenariat actif entre les acteurs** (clients, producteurs, collectivités). Le projet a été élaboré collectivement, en se basant sur des **objectifs communs** et en s'appuyant sur des **personnes « motrices »** qui se sont particulièrement investies dans le fonctionnement de la société. Les compétences ou expériences de chacun ont été sollicitées, tout en faisant par ailleurs appel à des compétences extérieures pour valider la faisabilité du projet.

Pour en savoir plus :

- Consulter le site internet de l'ADEME notre rubrique énergies et matières renouvelables (www.ademe.fr/emr)

- Consulter le site internet de la SCIC Bois Bocage Energie (www.boisbocageenergie.fr)

Contacts :
FDCUMA 61
Réjane Grossiord
rejane.grossiord@cuma.fr
SCIC B2E
Thierry Aubin
info@boisbocageenergie.fr
Chambre d'agriculture de l'Orne
Laurent NEVOUX
Tél. 02 33 31 49 43

ADEME Basse-Normandie
Tél. 02 31 46 81 00
ademe.basse-normandie@ademe.fr

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.